

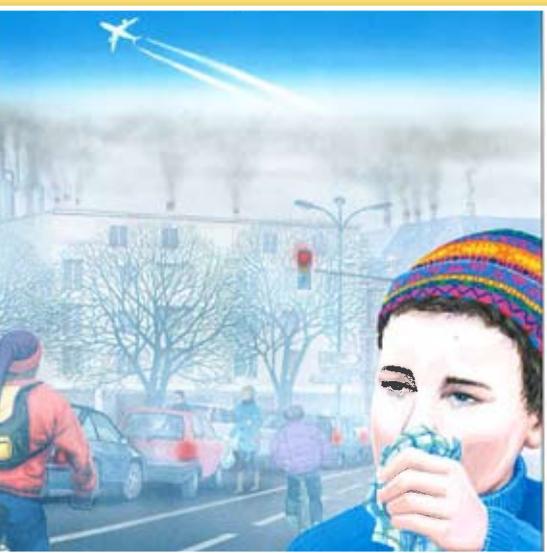


Le SPPPI

UNE PORTE D'ENTRÉE À LA CONCERTATION PERMANENTE

Die S3PI - Einrichtung strebt nach innovativer Gesprächsführung

La Lettre d'Information du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles • Mai 2011 N°33



PARMI LES PROBLÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE, LES QUESTIONS DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE SONT PAR NATURE DÉLICATES À APPRÉHENDER ET À HIÉRARCHISER.

DANS LA DÉCLINAISON DES 16 FICHES D'ACTIONS DU 2ÈME PLAN NATIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT (PNSÉ 2) EN COURS, JE RELÈVE :

- **DANS LA FICHE 1**, L'OBJECTIF DE RENFORCER LA RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS DE COMBUSTION CLASSÉES AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT (ACTION 2, RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES) ;
- **DANS LA FICHE 10**, L'OBJECTIF D'IDENTIFIER ET GÉRER LES ZONES GÉOGRAPHIQUES SUSCEPTIBLES DE GÉNÉRER UNE SUREXPOSITION DE LA POPULATION À DES SUBSTANCES OU POLLUANTS TOXIQUES (ACTION 32, CONNAISSANCE DE L'ÉTENDUE DES POPULATIONS CONCERNÉES PAR DES DÉPASSEMENTS DES VALEURS DE QUALITÉ DE L'AIR).

PLUSIEURS SPPPI TERRITORIAUX EN FRANCE, ONT RÉVÉLÉ QUE L'IMPACT DES POLLUANTS SUR LA SANTÉ ÉTAIT LA PREMIÈRE PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE DU PUBLIC ET QUE L'IMPACT SANITAIRE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES SUR UNE ZONE GÉOGRAPHIQUE DONNÉE SUSCITAIT NOMBRE D'INQUIÉTUDES.

AU SPPPI DE STRASBOURG-KEHL, LA MISE EN PLACE EN 2010 DU GROUPE DE PROJET SOUS L'INTITULÉ "PROCÉDURE DE PRÉVENTION TRANSRHÉNANE DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (PPTPA)" SE PLAÇAIT DANS LA PERSPECTIVE D'UNE "ÉTUDE DE RISQUES SANITAIRES DE ZONE (ERSZ)".

DANS UNE APPROCHE DE PRÉCAUTION⁽¹⁾ SUR LA ZONE DE L'EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU, IL S'AGIT D'ACCÉDER CONCRÈTEMENT À UNE VISION COMMUNE TRANSFRONTALIÈRE DES LIMITES DE POLLUTION DE L'AIR À NE PAS DÉPASSER AVANT D'AUTORISER DE NOUVELLES ÉMISSIONS DE POLLUANTS POUVANT CONTRIBUER À DÉGRADER DANGEREUSEMENT LA QUALITÉ DE L'AIR RESPIRÉ PAR LES POPULATIONS DES DEUX RIVES DU RHIN.

L'ACTIVITÉ DU GROUPE PPTPA A CONTRIBUÉ AU MONTAGE D'UN PROJET "INTERREG IV, RHIN SUPÉRIEUR" SOUS LA CONDUITE DE JOSEPH KLEINPETER (ASPA). LE PROGRAMME DEVAIT DÉBUTER À L'AUTOMNE 2011.

APRÈS LA RÉALISATION D'UN INVENTAIRE (COMMUN) SPATIALISÉ DES ÉMISSIONS ET LA VALIDATION D'UN MODÈLE DE SIMULATION DES "IMMISSIONS", IL S'AGIRA D'ANALYSER L'IMPACT RELATIF DE DIVERS SITES ÉMETTEURS DE POLLUANTS DANS LA ZONE, ET DE LA POLLUTION DE FOND IMPORTÉE (APPORTS EXTÉRIEURS À LA ZONE). SUR LA BASE DES RÉSULTATS OBTENUS, LES PARTENAIRES DU PROJET ÉLABORERONT LA PROCÉDURE CONCERTÉE D'ÉVALUATION DE TOUTE NOUVELLE IMPLANTATION, INDUSTRIELLE OU ROUTIÈRE, SUSCEPTIBLE DE SUR-POLLUER L'AIR DANS LA ZONE EN QUESTION.

ACCOMPAGNÉ D'UN RAPPORT DE CONCERTATION TRANSRHÉNANE ÉMANANT DU SPPPI, LE DOSSIER DE PROCÉDURE SERA TRANSMIS AUX DÉCIDEURS POLITIQUES. CEUX-CI DISPOSERONT D'UN OUTIL POUR PRENDRE LES MESURES APPROPRIÉES LORS D'INSTALLATIONS D'EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES, COMME DE PROJETS D'URBANISATION OU ENCORE D'INFRASTRUCTURES.

(1). AU SENS DE L'ARTICLE 5 DE LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT : NÉCESSITÉ DE COLLECTE D'INFORMATIONS, D'EFFORTS DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE.

LOTHAIRE ZILLOX • PRÉSIDENT DU SPPPI

IM RAHMEN DES "PLAN NATIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT" RUFT DAS MINISTERIUM FÜR UMWELT, NACHHALTIGE ENTWICKLUNG, VERKEHR UND WOHNUNGSWESEN (IN FRANKREICH BEKANNT UNTER "MEDDTL" SEIT NOVEMBER 2010) MIT DEM MINISTERIUM FÜR GESUNDHEIT, ZUR REDUZIERUNG ALLER KRANKHEITSERREGENDEN UMWELTVERSCHMUTZUNGEN AUF.

ZU DIESER ZIELSETZUNG GEHÖREN UNSERE BEMÜHUNGEN ZUR EINSCHRÄNKUNG DER LUFTBELASTUNG IM RAUM STRASSBURG-KEHL.

DIE SPPPI KOMMISSION FÜR RHEIN ÜBERGREIFENDE ANGELEGENHEITEN WARF DIE FRAGE EINER GEMEINSAMEN VISION ÜBER LUFTQUALITÄTSGRENZEN DIE NICHT ÜBERSCHRITTEN WERDEN SOLLTEN AUF, BEVOR ZUSÄTZLICHE SCHADSTOFFEMISSIONEN IN DER BEREITS STARK BELASTETEN RHEINHAFENZONE STRASSBURG-KEHL GENEHMIGT WERDEN.

DEN EINFLUSS ZUSÄTZLICHER LOKALEN LUFTSCHADSTOFFAUSSTÖSSE GUT IN DEN GRIF FÜR BEKOMMEN, BENÖTIGT IN ERSTER LINIE DAS AUSARBEITEN EINER FLÄCHENDECKENDEN EMISSIONSERHEBUNG. SO WURDE AM SPPPI EINE PROJEKTGRUPPE UNTER DEM MOTTO "ABGESTIMMTE VERFAHREN FÜR EINE RHEINÜBERSCHREITENDE LUFTREINHALTUNG" IM MAI 2010 GEGRÜNDET. (AUF FRANZÖSISCH : GROUPE PPTPA "PROCÉDURE DE PRÉVENTION TRANSRHÉNANE DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE").

DARAUFHIN SCHLUG DIE EXPERTENGRUPPE "LUFTQUALITÄT" DER OBERRHEINKONFERENZ VOR, AUS DIESER FRAGESTELLUNG EIN INTERREG IV PROJEKT ZU MACHEN.

AM 9. FEBRUAR 2011 WURDE DER ENTWURF, IM KURZFORMULAR, DER GEMEINSAMEN ARBEITSGRUPPE "UMWELT" DER STÄDTE STRASSBURG UND KEHL VORGESTELLT. DIESER UNTERSTÜTZT DIE PROJEKTFÜHRUNG AUF EBENE DES EURODISTRIKTS STRASSBURG-ORTENAU.

NACH ERSTELLUNG EINER GEMEINSAMEN DATENBASIS, ANGEPAßTER EMISSIONS - IMMISSIONS- MODELLEN UND GEZIELTER SIMULATIONSMASSSTÄBE, WERDEN DIE IM PROJEKT BETEILIGTEN PARTNER DEN AUSFÜHRLICHEN VORSCHLAG EINES ABGESTIMMTEN VERFAHRENS ERARBEITEN.

DIESER VORSCHLAG FÜR DIE BEURTEILUNG DIE JEDE NEUE EINRICHTUNG WELCHE DIE LUFTQUALITÄT BEEINTRÄCHTIGEN KANN BENÖTIGT, WIRD IN EINER OFFENEN SITZUNG IM SPPPI-KREIS DISKUTIERT. DAS SPPPI ÜBERGIBT DANACH DEN VERFAHRESENTWURF DEN ENTSCHEIDUNGSTRÄGERN AUF POLITISCHER EBENE (Z.B. EURODISTRIKT).

SO SOLLTE DEN POLITIKERN DIE LAST DER TECHNIKFOLGENABSCHÄTZUNG IM HINBLICK AUF DAS THEMA GESUNDHEIT U. UMWELT, ERLEICHTERT WERDEN.

DOSSIER

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES PAR CANALISATIONS

Neue Stellungnahme zur Überwachung des Transports gefährlicher Stoffe mittels Kanalisationsrohrleitungen

L'ACTUALITÉ DE LA FERMETURE DE LA RAFFINERIE DE REICHSTETT SUSCITE UNE SÉRIE DE RÉFLEXIONS QUANT À LA PROBLÉMATIQUE HUMAINE, ENVIRONNEMENTALE, ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTALE, LIÉE À LA TRANSFORMATION ANNONCÉE DE CE SITE INDUSTRIEL SUR LE TERRITOIRE DU SPPPI.

LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES N'A CESSÉ D'ÉVOLUER DEPUIS 50 ANS. DES PRÉCAUTIONS INHABITUELLES AVAIENT ÉTÉ PRISES EN PLAIN D'ALSACE PAR LA SOCIÉTÉ DU PIPE-LINE SUD EUROPÉEN LORS DE LA POSE DE L'OLÉODUC RELIANT LE PORT PÉTROLIER DE LAVERA EN MÉDITERRANÉE AUX RAFFINERIES DE STRASBOURG, REICHSTETT ET KARLSRUHE.

AU DÉBUT DES ANNÉES 60, LE RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ POUR LES CANALISATIONS À HYDROCARBURES LIQUIDES (ARRÊTÉ DU 1ER OCTOBRE 1959) ÉTAIT MUET QUANT AUX PASSAGES DE L'OLÉODUC EN ZONE AQUIFÈRE : CAS DE LA NAPPE PHRÉATIQUE RHÉNANE AVEC SES MULTIPLES CAPTAGES D'EAU POUR LA CONSOMMATION HUMAINE.

AUJOURD'HUI LE SUJET DE LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD) PAR CANALISATIONS SOUTERRAINES EST DEvenu UNE PRIORITÉ EN MATIÈRE DE PRÉVENTION D'ACCIDENTS ET D'INFORMATION DE LA POPULATION.

M. DOMINIQUE BATT, INGÉNIEUR À LA DREAL, INFORME NOS LECTEURS SUR LES ENJEUX ET LES NOUVELLES DISPOSITIONS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES "EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION ET CANALISATIONS". LE SPPPI LE REMERCIE DE CETTE CONTRIBUTION À LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC SUR LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS, LE VIEILLESSEMENT DES CANALISATIONS DE TMD ET DE LEUR LOCALISATION, TROP SOUVENT IGNORÉE.

L.Z

CE MOYEN DE TRANSPORT (DES OUVRAGES ENTERRÉS DE CONCEPTION FORT SIMPLE, PUISQU'IL S'AGIT DE TUBES MÉTALLIQUES ASSEMBLÉS BOUT À BOUT) VISÉ PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 4 AOÛT 2006 PORTANT RÈGLEMENT DE LA SÉCURITÉ DES CANALISATIONS, A CONNU UN DÉVELOPPEMENT TRÈS CONSÉQUENT À PARTIR DES ANNÉES 1950 POUR CONSTITUER AUJOURD'HUI DES RÉSEAUX CLASSÉS EN TROIS FAMILLES DE MATIÈRES DANGEREUSES, LE GAZ NATUREL, LES HYDROCARBURES ET LES PRODUITS CHIMIQUES.

CES OUVRAGES ENTERRÉS ONT TENDANCE À ÊTRE OUBLIÉS SI BIEN QU'ILS SUBISSENT RÉGULIÈREMENT DES AGRESSIONS, EN PARTICULIER PAR DES TRAVAUX TIERS.

PAR AILLEURS, QUELLE QU'EN SOIT L'ORIGINE, LES FUITES SUR LES CANALISATIONS PEUVENT AVOIR DES CONSÉQUENCES TRÈS GRAVES, NON SEULEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT, MAIS AUSSI SUR LES PERSONNES EXPOSÉES ET LES BÂTIMENTS PROCHES. C'EST POURQUOI, UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION PROCHE DE CES OUVRAGES EST DEVENUE NÉCESSAIRE POUR LIMITER LES EFFETS AUX BIENS ET AUX PERSONNES.

1 - ENJEUX

LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE CES OUVRAGES RÉPONDENT AUX CONDITIONS ET EXIGENCES DÉFINIES PAR LES RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ APPLICABLES, GARANTISSANT AINSI LEUR SÉCURITÉ INTRINSÈQUE.

LES CONDITIONS OPÉRATOIRES DE SURVEILLANCE ET D'EXPLOITATION MISES EN ŒUVRE PAR LES EXPLOITANTS VISENT PAR AILLEURS À PRÉVENIR LES RISQUES INHÉRENTS À DE TELS OUVRAGES.

LES OUVRAGES SONT ÉQUIPÉS D'INSTRUMENTS PERMETTANT DE DÉTECTER DES FUITES DE MATIÈRES DANGEREUSES.

DES INSPECTIONS PÉRIODIQUES SONT RÉALISÉES SUR LES CANALISATIONS NOTAMMENT AU MOYEN DE RACLEURS INSTRUMENTÉS PERMETTANT DE DÉTECTER DES DÉFAUTS, TANT DANS L'ACIER QUE DANS LE REVÊTEMENT DE PROTECTION.

UNE SURVEILLANCE PAR MARCHEURS ET SURVOLS AÉRIENS DES CANALISATIONS COMPLÈTE LE DISPOSITIF.

TRAVAUX À PROXIMITÉ DES CANALISATIONS

CE POINT EST RÉGLEMENTÉ PAR LE DÉCRET N° 91-1147 DU 14 OCTOBRE 1991.

TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE QUI ENVISAGE LA RÉALISATION SUR LE TERRITOIRE D'UNE COMMUNE DE TRAVAUX AU VOISINAGE DES OUVRAGES SOUTERRAINS, AÉRIENS OU SUBAQUATIQUES DE TRANSPORTS D'HYDROCARBURES LIQUIDES OU LIQUÉFIÉS, DE TRANSPORT DE GAZ COMBUSTIBLES OU DE PRODUITS CHIMIQUES DOIT, AU STADE DE L'ÉLABORATION DU PROJET, SE RENSEIGNER AUPRÈS DE LA MAIRIE DE CETTE COMMUNE SUR L'EXISTENCE ET LES ZONES D'IMPLANTATION ÉVENTUELLES DES CANALISATIONS.

UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR) DOIT ÊTRE ADRESSÉE À CHACUN DES EXPLOITANTS D'OUVRAGES DÈS LORS QUE LES TRAVAUX ENVISAGÉS SE SITUENT DANS UNE ZONE DÉFINIE PAR LE PLAN ÉTABLI À CET EFFET, PAR L'EXPLOITANT CONCERNÉ.

LES ENTREPRISES, CHARGÉES DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX, DOIVENT ADRESSER UNE DÉCLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX (DICT) À CHAQUE EXPLOITANT D'OUVRAGE CONCERNÉ PAR LES TRAVAUX.

LES EXPLOITANTS DES OUVRAGES ARRÊTENT, EN ACCORD AVEC L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX, LES MESURES À PRENDRE PENDANT LES TRAVAUX POUR ASSURER DANS



Chantier SPSE à Niederentzen (68) le 31/03/2011

L'IMMÉDIAT ET À TERME LA CONSERVATION ET LA STABILITÉ DES OUVRAGES AINSI QUE POUR SAUVEGARDER, COMPTE TENU DES DANGERS PRÉSENTÉS PAR LES PRODUITS TRANSPORTÉS, LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT. DANS LES ZONES DE SERVITUDE PROTÉGÉANT LES OUVRAGES SOUTERRAINS D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES, L'URGENCE N'AUTORISE PAS L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX À INTERVENIR SANS OBTENIR PRÉALABLEMENT L'ACCORD DU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT OU DE L'EXPLOITANT DE L'OUVRAGE.

FUTUR GUICHET UNIQUE

DANS LE BUT D'AMÉLIORER LA SÉCURITÉ LORS DE TRAVAUX À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX, L'ARTICLE L 554-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT A CRÉÉ UN GUICHET UNIQUE PERMETTANT L'IDENTIFICATION DE LEUR EXPLOITANT ET DE RECENSER TOUS LES OUVRAGES.

LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE CE GUICHET SONT FIXÉES PAR LE DÉCRET 2010-1600 DU 20 DÉCEMBRE 2010 ET L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 22 DÉCEMBRE 2010. UN NOUVEAU DÉCRET RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX REMPLACERA CELUI DU 14 OCTOBRE 1991 CITÉ PLUS HAUT.

LES EXPLOITANTS DE RÉSEAUX FOURNIRONT TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LEURS OUVRAGES AU TÉLÉSERVICE WWW.RESEAUX-ET-CANALISATIONS.GOUV.FR QUI POURRA ÊTRE CONSULTÉ GRATUITEMENT, 24/24H ET 7/7 JOURS, PAR LES MAÎTRES D'OUVRAGE ET LES ENTREPRISES POUR DÉCLARER LEUR PROJET DE TRAVAUX (DT), OBTENIR LES COORDONNÉES DES EXPLOITANTS DE RÉSEAUX AINSI QUE LES RÉFÉRENCES DES OUVRAGES. LE TÉLÉSERVICE RENVERRA L'IMPRIMÉ DT/DICT EN GRANDE PARTIE PRÉ-REMPLI QUI SERVIRA POUR LA CONSULTATION DES EXPLOITANTS DE RÉSEAUX CONCERNÉS.

L'ACCÈS AUX INFORMATIONS SERA FACILITÉ. LE RÔLE DU GUICHET UNIQUE VA SE SUBSTITUER À CELUI DE LA MAIRIE. POUR CEUX N'AYANT PAS LA CONNEXION INTERNET, LA MAIRIE LEUR FOURNIRA LES MOYENS POUR QU'ILS PUISSENT ACCÉDER AU GUICHET UNIQUE.

LA DÉMARCHE DT/DICT SERA DÉMATÉRIALISÉE ET DEVIENDRAIT APPORTER UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES EMPLACEMENTS DES RÉSEAUX. LE TÉLÉSERVICE SERA ACCESSIBLE AUX USAGERS, MAÎTRES D'OUVRAGE ET ENTREPRISES DE TRAVAUX, DE FAÇON FACULTATIVE À COMPTER DU 1ER AVRIL 2012 ET DE FAÇON OBLIGATOIRE LE 1ER JUILLET 2012.

2 - MAÎTRISE DE L'URBANISATION

L'ARTICLE L. 121-1 DU CODE DE L'URBANISME FAIT OBLIGATION AUX PRÉFETS DE PORTER À LA CONNAISSANCE DES COMMUNES OU DE LEURS GROUPEMENTS LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LEURS COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE FOURNIR NOTAMMENT TOUTES LES ÉTUDES TECHNIQUES DONT DISPOSE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

DISPOSITIONS TECHNIQUES

LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL) ALSACE DISPOSE DES ÉTUDES DE SÉCURITÉ RÉALISÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ DES TRANSPORTEURS.

LE «PORTER À CONNAISSANCE» S'APPUIE SUR LA DÉFINITION DES ZONES DE DANGERS FIXÉE PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 29 SEPTEMBRE 2005 RELATIF À L'ÉVALUATION ET À LA PRISE EN COMPTE DE LA PROBABILITÉ D'OCCURRENCE, DE LA CINÉTIQUE, DE L'INTENSITÉ DES EFFETS ET DE LA GRAVITÉ DES CONSÉQUENCES DES ACCIDENTS POTENTIELS DANS LES ÉTUDES DES DANGERS DES INSTALLATIONS CLASSÉES SOUMISES À AUTORISATION :

- ZONE DES DANGERS SIGNIFICATIFS POUR LA VIE HUMAINE, DÉLIMITÉE PAR LES SEUILS DES EFFETS IRRÉVERSIBLES (SEI) ;
- ZONE DES DANGERS GRAVES POUR LA VIE HUMAINE, DÉLIMITÉE PAR LES SEUILS DES PREMIERS EFFETS LÉTAUX (SEL) ;
- ZONE DES DANGERS TRÈS GRAVES POUR LA VIE HUMAINE, DÉLIMITÉE PAR LES SEUILS DES EFFETS LÉTAUX SIGNIFICATIFS (SELS).

EN CE QUI CONCERNE LES DISTANCES D'EFFET, CES VALEURS SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER EN FONCTION DE LA MISE À JOUR DES ÉTUDES DE SÉCURITÉ.

RELATIONS AVEC LES COMMUNES

LE «PORTER À CONNAISSANCE» À ADRESSER AU MAIRE OU AU PRÉSIDENT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC COMPÉTENT DOIT ATTIRER LEUR ATTENTION SUR LES RISQUES POTENTIELS QUE PRÉSENTE LA CANALISATION AFIN DE LES INCITER À LA VIGILANCE EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DE L'URBANISATION DANS LA ZONE DES DANGERS POUR LA VIE HUMAINE, DE FAÇON PROPORTIONNÉE À CHACUN DES TROIS NIVEAUX DE DANGERS (SIGNIFICATIFS, GRAVES ET TRÈS GRAVES).

À CET EFFET, LES MAIRES DÉTERMINENT, SOUS LEUR RESPONSABILITÉ, LES SECTEURS APPROPRIÉS DANS LESQUELS SONT JUSTIFIÉES DES RESTRICTIONS DE CONSTRUCTION OU D'INSTALLATION, COMME LE PRÉVOIT L'ARTICLE R. 123-11B DU CODE DE L'URBANISME.

SI L'EMPRISE DU PROJET ATTEINT UNE ZONE DE DANGERS ET SI L'AMÉNAGEUR TIEN AU MAINTIEN DE SON PROJET SANS CHANGEMENT D'EMPRISE, DES MESURES COMPENSATOIRES PEUVENT ÊTRE ÉTUDIÉES D'UN COMMUN ACCORD ENTRE LUI ET L'EXPLOITANT DE LA CANALISATION, ET SOUMISES À L'AVIS DE LA DREAL.

ÉTAPES ENGAGÉES ET À VENIR

LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE BSEI N° 254 DU 4 AOÛT 2006 RELATIVE AU PORTER À CONNAISSANCE À FOURNIR DANS LE CADRE DE L'ÉTABLISSEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME EN MATIÈRE DE CANALISATIONS DE TMD PRÉCISE LES CONDITIONS D'ÉLABORATION ET DE TRANSMISSION DES «PORTER À CONNAISSANCE».

À PARTIR DE 2010, LA DREAL A PROCÉDÉ À UN RECENSEMENT LE PLUS PRÉCIS POSSIBLE DES CANALISATIONS DE TRANSPORT.

COURANT 2011, UNE LETTRE PRÉFECTORALE INFORMERA LES MAIRES SUR LES RISQUES QUE PEUVENT GÉNÉRER LES OUVRAGES DE TMD TRAVERSANT OU IMPACTANT LEUR BAN COMMUNAL.

CES NOUVEAUX «PORTER À CONNAISSANCE» N'AURONT PAS DE CONSÉQUENCE SUR L'URBANISATION EXISTANTE RÉGULIÈREMENT IMPLANTÉE DANS LES ZONES D'EFFETS DES CANALISATIONS DE TMD.

DOMINIQUE BATT - INGÉNIEUR DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
CHEF DE LA SUBDIVISION RÉGIONALE "ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION ET CANALISATIONS"
PÔLE RISQUES ACCIDENTELS - SERVICE RISQUES TECHNOLOGIQUES
DREAL ALSACE - 2, ROUTE D'OBERHAUSBERGEN - B.P. 81005
67070 STRASBOURG CEDEX - TÉL : 03 88 13 06 17
DOMINIQUE.BATT@DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

En France, les 50 000 km de canalisations sont un moyen de transport de matières dangereuses globalement sûr, comparé aux autres modes possibles.

MODE DE TRANSPORT	NBRE D'ACCIDENTS GRAVES PAR Mt TRANSPORTÉES
ROUTE	0,70
FER	0,41
MER	0,19
FLUVIAL	0,13
CANALISATIONS	0,02

Source : Union des Industries Chimiques (2004)



LES BRÈVES ...IN KÜRZE ●●●

• **Le 6.12.2010** s'est tenue à l'ASPA, dans le cadre du groupe "PPTPA"/SPPI, une rencontre franco-allemande exploratoire (à l'invitation du Dr. J. Reis) sur le thème "FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX DANS LA SURVENUE D'ACCIDENTS VASCULAIRES CÉRÉBRAUX (AVC) DANS L'ESPACE DU RHIN SUPÉRIEUR".
GRENZÜBERSCHREITENDES TREFFEN ZUM THEMENBEREICH "LUFTBELASTUNGSEFFEKTE AUF GESUNDHEIT : UMWELTFAKTOREN UND HIRNSCHLAG RISIKEN".

• **Les 19.10.2010 et 7.12.2010** le SPPI était présent aux réunions de l'atelier "AIR" du schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) animé par la DREAL.

• **Le 10.12.2010** : en tant que membre du collège "ACTEURS SOCIAUX-ÉCONOMIQUES", le SPPI participe à la seconde réunion du comité de suivi du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Strasbourg, tenue à la préfecture. 2011 verra l'installation de la commission de révision du plan.

• **Le 16.12.2010** s'est réunie la commission "ACTIONS TRANSRHÉNANES" du SPPI sous la présidence du Dr. SEUFERT à la mairie de KEHL. LE DR. MARCUS OBRECHT, secrétaire général de l'EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU PRÉSENTA CETTE STRUCTURE CONSTITUÉE EN GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE (GECT).
DIE FIRMA EC BIOENERGIE GMBH HEIDELBERG, INFORMIERTE ÜBER DAS GEPLANTE NATURHOLZZENTRUM – KEHL.

• **Le 21.01.2011** : proposition d'article à la revue du syndicat national des ingénieurs de l'industrie et des mines : "GESTION PRÉVENTIVE D'UN TERRITOIRE À RISQUES : L'EXEMPLE DU PORT AUX PÉTROLES DE STRASBOURG" (AUTEURS : RÉGINE ALOIRD, ANITA BOTZ, JEAN-MARC HUG ET LOTHAIRE ZILLOX).

• **Le 27.01.2011** le secrétariat technique du SPPI de Strasbourg-Keuhl était représenté à la réunion du "CLUB DES SPPI" par Mme Irène Voltz (MEDDTL, Paris).

• **Le 03.02.2011** s'est tenue la "CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS" DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DU SPPI, en présence de Mme Martine Schneider, adjointe au secrétaire général de l'EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU.

• **Le 09.02.2011** participation du SPPI au groupe de travail "ENVIRONNEMENT" DES VILLES DE STRASBOURG ET DE KEHL, sous la présidence de Mme BUFFET (ADJOINTE AU MAIRE DE STRASBOURG) ET DU DR. PÉTRY. (O.B. KEHL). PRÉSENTATION PAR M. KLEINPETER, PILOTE DU GROUPE "PPTPA"/SPPI, DU PROJET DE

"PRÉVENTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSRHÉNANE DANS LES EURODISTRICTS DU RHIN SUPÉRIEUR" DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERREG IV.
SITZUNG DER ARBEITSGRUPPE "UMWELT" DER STÄDTE STRABOURG/KEHL.

• **Le 17.02.2011** : au titre ENSEIGNEMENTS ET FORMATION – INTERVENTION DE LOTHAIRE ZILLOX À LA FACULTÉ DE MÉDECINE – SERVICE PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE (PROF. CANTINEAU) : RÔLE DU SPPI, ORGANE DE CONCERTATION PERMANENTE, PRÉSENTÉ AUX ÉTUDIANTS DE LICENCE PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT.

• **Le 08.03.2011** s'est tenu le bureau de l'APIAS ; RÉUNION SUIVIE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE SOUS LA PRÉSIDENCE DU Pr. D. BERNARD. RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

• **Le 11.03.2011** au titre ENSEIGNEMENTS ET FORMATION - INTERVENTION DE LOTHAIRE ZILLOX À LA FACULTÉ DE MÉDECINE – PCEM2 ET DCEM1 – ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE DE MÉDECINE ENVIRONNEMENTALE : L'EXEMPLE DU SPPI DANS L'ÉVALUATION DU RISQUE.

• **Le 22.03.2011** s'est réuni le groupe de projet "NUISANCES OLFACTIVES" piloté par M. J.L. DÉJEANT, dans le cadre de la commission "AIR ET BRUIT".
GRUPPENSITZUNG ZUM THEMA "ÜMGANG MIT GERUCHSEMISSIONEN".

• **Les 04.11.2010, 16.12.2010 et 24.03.2011** le SPPI était présent aux réunions de l'atelier 3 "INFORMER ET FORMER" animé par l'ARS dans le cadre de l'élaboration du 2ème plan régional santé environnement (PRSE 2) plan d'action sur 5 ans (2010 – 2014) en Alsace.

• **Le 30.03.2011**, participation du SPPI à la conférence régionale de l'énergie et de l'atmosphère en Alsace (CREA) relative aux ateliers du schéma régional climat air énergie.

L'EXPRESSION D'IMPATIENCE DE CERTAINS DE NOS PLUS ANCIENS MEMBRES, DANS L'ATTENTE DE PROCHAINES RENCONTRES AU SPPI, EST UN SIGNE RASSURANT.
NOUS LES INVITONS À LIRE "LES BRÈVES" ET À SE SOUVENIR : "LE SPPI PEUT SE SAISIR DE TOUT SUJET QUE LES ACTEURS QUI LE CONSTITUENT SOUMETTENT À LA COMMISSION THÉMATIQUE CONCERNÉE".

Announces

12.05.2011
RÉUNION DE LA CELLULE D'EXPERTISE SOCIOTECHNIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG (DONT L. ZILLOX EST MEMBRE)

26.05.2011
RÉUNION À PARIS - MEDDTL - DU CLUB DES SPPI.

Agenda

05.05.2011
À LA DREAL ALSACE (16h45)
COMMISSION SPPI "EAU, SOLS ET DÉCHETS"
PRÉSIDÉE PAR MME ANDRÉE BUCHMANN

30.05.2011
À LA CUS, PARC DE L'ETOILE (14h30)
CONSEIL D'ORIENTATION DU SPPI

20.06.2011
À LA DREAL ALSACE (16h30)
RÉUNION DES INDUSTRIELS SIGNATAIRES DE LA CHARTE ODEURS

22.09.2011
À LA DREAL ALSACE (16h30)
• RENCONTRE-DÉBAT/ CHIMIE, ENVIRONNEMENT ET ENJEUX SOCIÉTAUX
CONFÉRENCE DU Pr. JEAN MARC PLANEIX (UdS)

Documentation

• **A CONSULTER AU SECRÉTARIAT DU SPPI :**
GUIDE DE PROCÉDURE DES CONSULTATIONS TRANSFRONTALIÈRES SUR LES PROJETS AINSI QUE SUR LES PLANS ET PROGRAMME AYANT DES INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT. (NOUVELLE ÉDITION - CONFÉRENCE FRANCO-GERMANO-SUISSE DU RHIN SUPÉRIEUR, 10.12.2010).
• **DISPONIBLE SUR DEMANDE :**
NOUVELLE CARTE DE PRÉSENTATION DU SPPI DE STRASBOURG-KEHL "LE SPPI, UNE PORTE D'ENTRÉE À LA CONCERTATION PERMANENTE". (ÉD. 02.2011).

Contacts

NOUVELLE ADRESSE
SECRÉTARIAT
LAURENCE MORIVAL
DREAL ALSACE
2 ROUTE D'OBERHAUSBERGEN
67070 STRASBOURG CEDEX
TÉL. : 00 33 (0) 3 88 13 06 07
FAX. 00 33 (0) 3 88 13 05 60
E.MAIL : LAURENCE.MORIVAL@DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

KONTAKTPERSON KEHL
SIEGFRIED SCHNEIDER
HERDERSTRASSE 3
STADTVERWALTUNG KEHL
D - 77694 KEHL
TÉL. 00 49 (0) 7851 88 11 93
FAX. 00 49 (0) 7851 88 10 22
E.MAIL : S.SCHNEIDER@STADT-KEHL.DE